



-Communiqué de presse-
Le CEEP dénonce une atteinte grave au patrimoine
naturel de la Réserve des Coussouls de Crau

Saint-Martin de Crau (13) - 2 mai 2011

Le CEEP (Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes du Sud), co-gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, s'indigne de la « rave-party » qui a rassemblé environ 4000 personnes sur la Réserve naturelle le week-end du 29 avril au 1^{er} mai 2011. Ce rassemblement illégal a eu lieu sur un site protégé abritant d'innombrables espèces animales rares, en pleine période de reproduction. Inquiet des répercussions sur la faune et la flore, le CEEP a porté plainte contre X. Les dégâts sont en cours d'évaluation.

Un acte irresponsable

Vendredi 29 avril 2011, à partir de 22h00, la manifestation s'est installée sur cet espace naturel d'intérêt national et européen, sur une propriété privée, autour d'une bergerie abritant 1700 brebis. Samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai, les agents et le co-directeur de la Réserve naturelle se sont relayés sur place pour assister les gendarmes et tenter de limiter les atteintes au milieu naturel. Le CEEP dénonce ainsi :

- l'impact de ce rassemblement sur la faune locale (nuisances sonores, présence humaine massive, divagation de chiens...) et l'impact de la circulation et du stationnement hors-piste de plus de 1000 véhicules dans le milieu naturel ;
- le non-respect de la législation d'un espace protégé qui offre une biodiversité exceptionnelle et un espace de quiétude ;
- l'acte de violence dont a été victime le berger, qui tentait de protéger un agneau de l'attaque d'un des chiens appartenant à un participant ;
- l'atteinte à une activité agricole traditionnelle et emblématique de la région ;
- les dégradations subies par la bergerie datant du 19^e siècle, patrimoine culturel régional, autour de laquelle s'est tenu l'évènement.

La rave de trop

Sans juger les manifestations musicales tant qu'elles se tiennent dans un cadre légal, le CEEP a malheureusement dû déplorer à plusieurs reprises la tenue en toute illégalité de raves-parties sur la Réserve naturelle des Coussouls de Crau, et demandait depuis longtemps que des mesures fortes soient prises pour dissuader ces manifestations dans les espaces protégés. Le CEEP se réjouit donc que, pour la première fois dans une manifestation de cette ampleur, les forces de l'ordre aient saisi l'ensemble du matériel de sonorisation. Le CEEP espère que cela aura un réel effet dissuasif pour proscrire ces événements écologiquement dévastateurs qui vont à l'encontre de la protection d'un site naturel.

Le CEEP tient également à saluer la détermination des éleveurs qui ont protesté dimanche matin contre la tenue de cette rave, en dressant un barrage sur la RN568 entre Mas-Thibert et Fos. Le CEEP s'associe à leur indignation pour la dégradation de ces terres pastorales et des équipements agricoles.

La steppe de Crau : un milieu particulier

Cette rave-party est d'autant plus inacceptable qu'elle a lieu sur un milieu steppique unique au monde. Classé Réserve naturelle nationale depuis 2001, le coussouls de Crau est un espace privilégié de reproduction d'espèces rarissimes comme le Ganga cata, ou le Faucon crécerellette. Depuis 2004, le CEEP, co-gère la Réserve naturelle avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. La

gestion mise en place vise à maintenir la biodiversité de cet espace naturel pâturé par les moutons depuis des millénaires.

Pour toute demande d'interviews ou de renseignements, contactez :

- Irène Nzakou, chargée de communication, CEEP : 04 42 26 74 31 ou 07 86 40 91 20
irene.nzakou@ceep.asso.fr , www.ceep.asso.fr

© Axel WOLFF – CEEP

